

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

18 janvier 2012

**Après le sommet « social » à l'Élysée :
tordre le cou à 10 mensonges de la droite**

1. Non, les Français ne travaillent pas moins que les salariés allemands

Les salariés en France travaillent en moyenne 36,5 heures par semaine alors que les salariés allemands travaillent en moyenne 34,7 heures. Ceux-ci travaillent autant que les salariés français *en temps plein* (39,3 heures pour la France, 40,0 heures pour l'Allemagne) mais moins *en temps partiel* (19,6 heures pour la France, 16,1 heures pour l'Allemagne). Les chiffres de l'OCDE montrent que les salariés allemands travaillent 1309 heures par an quand les salariés français travaillent 1469 heures par an en moyenne, soit en moyenne 160 heures de plus par an qu'outre-Rhin. En cause notamment, le temps partiel plus fort en Allemagne qu'en France.

2. Non, le coût du travail en France n'est pas supérieur au coût du travail outre-Rhin

Selon l'Insee, la réalité est très claire :

- dans l'industrie, la main d'œuvre française est moins chère que la main d'œuvre allemande (coût horaire de 33,16 euros contre 33,37 euros) : le différentiel de compétitivité entre les deux pays – dont témoigne l'écart de leurs balances commerciales respectives – a donc d'autres causes (structure de l'appareil productif et présence d'ETI, spécialisation dans la mondialisation, recours à la formation des salariés, démocratie sociale dans l'entreprise et participation des salariés aux choix stratégiques, financement des entreprises et de l'innovation, etc.)
- La main d'œuvre en France est plus chère dans les services, ce qui explique que, globalement, elle reste supérieure à la main d'œuvre allemande en 2008 (31,53 euros contre 28,91 euros).
- Les salaires bruts moyens sont largement supérieurs en Allemagne. Selon le *rapport à la commission des comptes de la sécurité sociale* de juin 2010, si les cotisations patronales versées pour une heure de travail en France sont supérieures à ce qu'elles sont en Allemagne, le salaire y est inférieur.

3. Non, les 35 heures n'ont pas augmenté le coût du travail

- Avec l'application effective des 35 heures hebdomadaires (1er janvier 2002), le coût horaire du travail a augmenté « arithmétiquement » de 11,4%. Or, on observe que la part des salaires pour l'entreprise augmente de moins d'un point à partir de cette date, et sur le long terme,

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

qu'elle est identique à la période 1993-94 : entre 67,1% et 68,2% de la valeur ajoutée brute par entreprise (source : comptabilité nationale).

- Cette réalité s'explique par le critère de la durée de travail effectif, qui a permis aux entreprises de gagner en moyenne une heure sur les quatre impactées par la réduction, grâce à la modulation du temps de travail, aux exonérations de cotisations sociales, dont on estime qu'elles ont réduit de 2,5% le coût du travail horaire, ou encore grâce au coût moindre des embauches faites pour pallier le passage aux 35 heures.

4. Non, les Français ne sont pas moins productifs

La compétitivité d'un pays ne peut se résumer au comptage simpliste du nombre d'heures ! Il doit être croisé avec le taux de productivité horaire : elle des salariés français est l'une des plus élevée au monde selon l'OCDE. Avec 42,6 €/h, elle dépasse de loin la productivité allemande (36,8 €/h) et italienne (35,6€/h) ainsi dépasse même la productivité horaire britannique (41,7 €/h).

5. Non, les 35 heures ne sont pas responsables du chômage et de la perte de compétitivité de l'économie française

- Les 35 heures ont créé de l'emploi : 145 000 emplois en 2000, puis 80 000 emplois environ en 2001. Selon une étude de l'INSEE, l'emploi des entreprises passées à 35 heures a augmenté de 9,9% par rapport à celles restées à 39 heures. Au total, c'est plus de 350 000 postes qui ont été créés sur la période 1998-2002. L'emploi salarié a augmenté de 2% en moyenne annuelle sur cette période, au lieu de 0,7% de 1990 à 1997 puis seulement de 0,5% à partir de 2003.

- Les 35 h n'ont pas rendu la France moins compétitive : les données de la Banque de France montrent que le passage aux 35 heures s'est accompagné d'une amélioration de la compétitivité de la France de 1998 à 2003 vis-à-vis de 46 pays partenaires. Dans la même période, le solde commercial de la France s'est amélioré, ce qui ne fut plus le cas les années suivantes alors que la droite était aux responsabilités. Les 35 heures n'ont pas empêché la France de continuer d'attirer les investissements étrangers : en 2002, elle était la deuxième terre d'accueil des capitaux étrangers. Le flux d'investissement étranger est passé de 20 milliards d'euros en 1997 à 38 milliards en moyenne entre 1998 et 2002.

6. Non, la TVA-Sarkozy ne rendra pas la France plus compétitive

- La TVA « sociale » est une faute économique. Une augmentation de la TVA aura pour principal impact de réduire le pouvoir d'achat des Français, donc la consommation : ce ne sont pas les produits qui payent les taxes, mais les consommateurs. La chute de la consommation pèsera sur l'activité des entreprises qui investiront moins, ou n'investiront plus. Au final, on assistera à un ralentissement de la production et donc une augmentation du

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

chômage. Rien ne garantit non plus que les entreprises répercuteront les baisses de cotisations sociales sur les prix. Elles pourraient au contraire en profiter pour augmenter leurs marges, surtout dans les secteurs où la concurrence est faible. Selon un document de travail de la DGTPE de 2007, l'augmentation des prix avec une TVA sociale de cinq points atteindrait 1,7%.

- Les expériences étrangères, comme au Danemark, ont été réalisées dans un contexte bien différent : interdiction a été faite aux entreprises d'augmenter leurs prix et les effets anti-redistributifs de la TVA sont corrigés par la très forte progressivité de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, le modèle social danois se caractérise par l'octroi de prestations sociales confortables en contrepartie d'un niveau de prélèvement obligatoire élevé (48,8% du PIB contre 43,4%).

7. Non, les chômeurs ne restent pas volontairement au chômage

Pourquoi Sarkozy et ses ministres ne disent-ils jamais la vérité, autrement dit que les demandeurs d'emplois ont déjà des obligations. Un demandeur d'emploi peut être radié de la liste du Pôle emploi : s'il ne peut justifier de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise soit, sans motif légitime, refuse à deux reprises une offre raisonnable d'emploi. Leur soi-disant mauvaise volonté ne peut donc être un obstacle pour les entreprises qui peinent à embaucher.

8. Non le gouvernement n'a pas assez agi en 2009 pour le chômage partiel

En 2009, la France dépensait dix fois moins pour financer ses dispositifs de chômage partiel que l'Allemagne : 500 millions d'euros contre... 5 milliards d'euros. Selon l'OCDE, le dispositif allemand a permis de préserver plus de 200 000 emplois alors qu'en France il en sauvait moins de 20 000. La conséquence est qu'en Allemagne, malgré une perte de 6 point de PIB, l'emploi est demeuré stable. Quel gâchis par tant de temps perdu !

9. Non, les accords « compétitivité-emploi » ne garantissent nullement le maintien de l'emploi, au contraire ils contribuent à la baisse des salaires

- Le Gouvernement Sarkozy-Fillon propose aux partenaires sociaux la mise en place d'accords « compétitivité-emploi » dans les entreprises en difficulté. « *Les accords de compétitivité, c'est permettre une négociation dans une entreprise pour revenir sur le temps de travail afin d'adapter la situation de l'entreprise à son environnement économique* », a expliqué le Premier ministre.

- Cette mesure vise à contourner le droit du travail pour mieux diminuer les salaires. En France, un cadre juridique protecteur fait de l'accord de chaque salarié une condition nécessaire à toute révision du salaire à la baisse. Ainsi, un accord collectif majoritaire pourra désormais permettre d'imposer une baisse de salaire à un salarié.

VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

- La droite veut utiliser la crise pour modifier la nature des rapports sociaux en défaveur des salariés, en donnant, par ces accords, un support juridique aux pratiques de chantage à l'emploi apparues au cours des dernières années. Les salariés de Continental, et d'autres entreprises, ont cru en ces accords instaurant un « *travailler plus pour gagner moins* » et qui n'ont pas empêché l'ouverture de plans de licenciements ou de suppression d'effectifs.

10. Non, le CDI intérimaire ne sécurise pas les intérimaires mais les intérêts du Medef

- En ouverture de la dernière réunion de négociation paritaire le 2 décembre 2011, le Prisme, organisme proche du patronat, a clairement lié l'adoption de cette mesure à un ajustement de la réglementation afin « *d'autoriser les entreprises à renouveler les missions selon leurs besoins* », alors qu'elle ne peuvent actuellement pas renouveler plus d'une fois les contrats d'intérim.

- Le patronat réclame aussi la suppression du délai de carence du contrat arrivé à terme imposé, garantie pourtant indispensable pour éviter la précarisation de l'ensemble du salariat. Dès lors, les entreprises d'intérim pourraient constituer une vaste armée de réserve permanente de travailleurs précaires ayant signé plusieurs CDI (dans la limite de la durée maximale hebdomadaire du travail), ce qui est inacceptable.

Pour François Hollande, la lutte contre le chômage passe par le redressement productif et le soutien aux entreprises, qui sont indissociables de la compétitivité-qualité fondée sur la création de l'emploi durable – et d'abord pour les jeunes et pour les seniors à travers le « contrat de génération » –, le soutien à l'innovation, la formation des salariés, la démocratie sociale et la présence des salariés dans les conseils d'administration et les comités de rémunérations des grandes entreprises, l'amélioration des conditions de travail.